

2008/450 - Délibération de fin de procédure - fourniture de bibliothèque pour équipement et entretien de documents (Direction Achats) (BMO du 14/07/2008, p. 1346)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Suite à l'injonction de la Préfecture du Rhône, dont je vous ai fait part tout à l'heure, il y a lieu d'ajouter dans le projet de délibération, à l'avant-dernier paragraphe, « les marchés des lots n°1 équipement et entretien des livres et n°2 équipement et entretien du support multimédia, ont été conclus pour une durée d'un an renouvelable trois fois ». La suite reste inchangée.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix l'amendement proposé par M. Brumm. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? L'amendement est adopté.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport ainsi amendé. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)